



**PROGRAMME
DE LÉGISLATURE
2018 – 2021**

TABLE DES MATIÈRES

1	Message du Conseil d'État	3
2	Neuchâtel aujourd'hui	4
3	Neuchâtel demain	8
4	Entre défis et ambitions	11
	4.1 Attractivité résidentielle & connectivité	11
	4.2 Économie du futur & prospérité	14
	4.3 Cohésion sociale & territoriale	17
	4.4 Cohérence & responsabilité	20
5	Plan financier	23
6	Allons-y!	29

¹ MESSAGE DU CONSEIL D'ÉTAT

Retrouver la voie de la prospérité.

Nouvel élan, déclic, enclenchement d'une spirale positive. Peu importe l'exacte dénomination. C'est la traduction qui compte: le Canton de Neuchâtel doit inverser la tendance. Fiscalité, chômage, aide sociale, finances publiques ... Il doit rassembler ses forces et ses régions. Et au final retrouver la voie de la prospérité. Au profit de toutes et tous. C'est l'ambition du Conseil d'État pour la présente législature.

Parmi les cartes qu'il détient dans son jeu, il y a de bons atouts. Un territoire préservé d'une construction débridée, des filières de formation attractives, une activité culturelle foisonnante et de qualité, trois grands aéroports internationaux à moins de deux heures, tant par la route que par le rail, une sécurité largement garantie, des voies de communication performantes en devenir, un pôle de recherche de très haut niveau, lové dans un tissu industriel innovant et producteur de richesses. Un écosystème dynamique, qui couvre l'entier du cycle d'innovation, de l'idée jusqu'au produit.

Alors bien sûr, la prospérité ne se décrète pas. Elle doit bel et bien se provoquer. Le Conseil d'État livre dans le présent programme de législature les voies qu'il entend emprunter et les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour y parvenir.

Avec détermination.

Le président du Conseil d'État
Chef du Département du développement
territorial et de l'environnement



Laurent Favre

Le vice-président du Conseil d'État
Chef du Département des finances
et de la santé



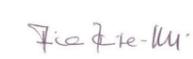
Laurent Kurth

Le chef du Département de la justice,
de la sécurité et de la culture



Alain Ribaux

La cheffe du Département de l'éducation
et de la famille



Monika Maire-Hefti

Le chef du Département de l'économie
et de l'action sociale



Jean-Nathanaël Karakash

La chancelière d'État



Séverine Despland

Nouvel élan, déclic,
enclenchement d'une spirale positive.

2 NEUCHÂTEL AUJOURD'HUI

Pour jouer son rôle, l'État doit retrouver sa capacité d'action. Une capacité d'action qui repose sur deux piliers : les ressources, respectivement l'état des finances publiques, et la volonté politique. La situation financière doit être assainie et les Autorités doivent affirmer clairement le projet d'avenir qu'elles portent. Ainsi seulement, avec la crédibilité retrouvée des institutions auprès de la population, notre canton pourra appréhender avec un état d'esprit constructif les défis qu'il doit relever.

Neuchâtel, un canton capable du pire comme du meilleur!

Au cœur de l'Europe, bordant la Suisse occidentale, la situation géographique de Neuchâtel en fait un territoire parcouru par plusieurs liaisons nationales et internationales. Notre canton offre ainsi une remarquable proximité avec des espaces fonctionnels plus vastes, au sein desquels il doit s'affirmer.

La richesse de notre patrimoine naturel et culturel permet d'offrir une fantastique qualité de vie. La diversité et l'excellent niveau de l'offre de formation, la disponibilité de solutions d'accueil extrafamilial, le degré de sécurité élevé et l'ouverture au Monde forment un bouquet d'atouts appréciés.

Enfin, Neuchâtel rayonne au niveau international pour son savoir-faire de pointe dans la haute technologie. Il joue les premiers rôles en matière d'innovation, tant dans les produits que dans les méthodes de production. Neuchâtel participe ainsi activement à la prospérité de la Suisse, tout en apportant une contribution technologique utile aux défis que doit relever l'humanité.

Mais malgré ses forces reconnues, le canton est fragile. Davantage que d'autres, il est exposé aux fluctuations de la conjoncture mondiale. Morcelé par des situations régionales distinctes et déséquilibrées, il peine à unir toutes ses forces pour améliorer sa dynamique sociodémographique. Et surtout, le niveau élevé de la fiscalité des personnes physiques couplé à la précarité des finances publiques pénalisent l'image du canton.

Ces difficultés trop longtemps ressassées alimentent un état d'esprit négatif, peu propice à surmonter les blocages politiques.

Or, Neuchâtel doit continuer à se réinventer pour construire son avenir. Dans un environnement marqué par les dynamiques de métropolisation et les bouleversements technologiques, notre canton a besoin de forces vives, d'agilité, d'enthousiasme, de cohésion.

Des perspectives existent, les opportunités ne manquent pas. La révolution numérique et les compétences qu'elle implique correspondent au savoir-faire neuchâtelois. La modernisation des réseaux cantonaux de mobilité et l'amélioration du potentiel résidentiel sont des atouts majeurs pour mieux tirer profit du positionnement du Canton de Neuchâtel.



Notre canton a besoin de forces vives, d'agilité, d'enthousiasme, de cohésion.

Forces

- Positionnement géographique et connexions rapides sur la Suisse et le monde
- Savoir-faire technologique et pôles d'innovation / instituts de recherche de renommée
- Fiscalité des personnes morales concurrentielle et eurocompatible
- Espaces naturels préservés et richesse patrimoniale reconnue
- Offre culturelle et sportive dense et de qualité
- Diversité et qualité de l'offre de formation
- Accessibilité de l'offre en places d'accueil extrafamilial
- Multiculturalité / ouverture au monde
- Degré de sécurité élevé

Faiblesses

- État d'esprit pénalisant et déficit d'image
- Faible présence sur le marché national
- Fiscalité des personnes physiques
- Structure et dynamique sociodémographiques
- Déficit et dette publics
- Dispersion des forces
- Capacité d'influence limitée et manque de leadership
- Blocages politiques
- Faible maîtrise des langues

Opportunités

- Révolution 4.0: nouveaux marchés et nouvelles compétences
- Contexte favorable au développement des Cleantech
- Évolution de la mobilité et compacité de l'urbanisation
- Réserves foncières et potentiel immobilier attractifs
- Accords de positionnement stratégique des régions
- Émergence de circuits-courts et d'une économie de proximité
- Numérisation et e-administration pour réformer les collectivités
- Environnement en mutation favorable aux changements
- Réalisation des projets portés par «Mobilité 2030»

Menaces

- Fractures sociale et territoriale grandissantes
- bouleversements liés à la révolution numérique
- Concentration des dynamiques dans les grands centres du pays
- Risque de marginalisation intra et extracantonale
- Exode des ressources vives
- Évolution de la péréquation financière fédérale
- Complexification des systèmes et technocratie
- Retard dans l'entretien des infrastructures
- Effritement de l'identité cantonale

3 NEUCHÂTEL DEMAIN

La capacité de notre canton à relever ces défis et à concrétiser ces ambitions est indissociable de l'assainissement des finances publiques. Le Conseil d'État confirme sa ferme intention d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2020, par des mesures d'amélioration dans le budget de fonctionnement, par la concrétisation d'un repositionnement fiscal assurant le maintien des recettes et par un renforcement des investissements courants. Un programme d'impulsion visant à accélérer les transformations nécessaires permettra de soutenir la démarche. Ces éléments sont développés dans le plan financier de législature.

Il résulte de ce programme des choix qui n'incombent pas exclusivement au Conseil d'État. Certains seront lourds à mettre en œuvre, d'autres compliqués à concrétiser. S'il entend assumer ses responsabilités, le gouvernement aura besoin de l'appui du Grand Conseil et de la population. C'est en s'impliquant collectivement, avec conviction et optimisme, dans le respect mutuel, que nous voulons ensemble aller de l'avant.

Unir nos forces et affronter nos démons!

Valoriser nos potentiels, entretenir nos succès, unir nos forces et affronter nos démons: les priorités sont clairement posées pour construire l'avenir de notre canton. Cette législature sera la deuxième pour le gouvernement en place. Elle s'inscrit donc dans une logique de continuité des indispensables réformes initiées ces dernières années tout en valorisant l'expérience acquise et les nombreux réseaux tissés durant les années écoulées. Plusieurs fronts sont désormais ouverts pour permettre à notre canton d'engager une dynamique de prospérité, avec et pour l'ensemble de la population neuchâteloise.

Cette législature sera aussi celle d'un nouvel élan, insufflé par l'amélioration de l'accessibilité du canton et de toutes ses régions. Un territoire mieux connecté à l'intérieur et mieux relié à l'extérieur, par des voies de communication dignes de notre siècle. Avec à la clé une qualité de vie accrue, un développement économique accéléré et, surtout, une unité renforcée.

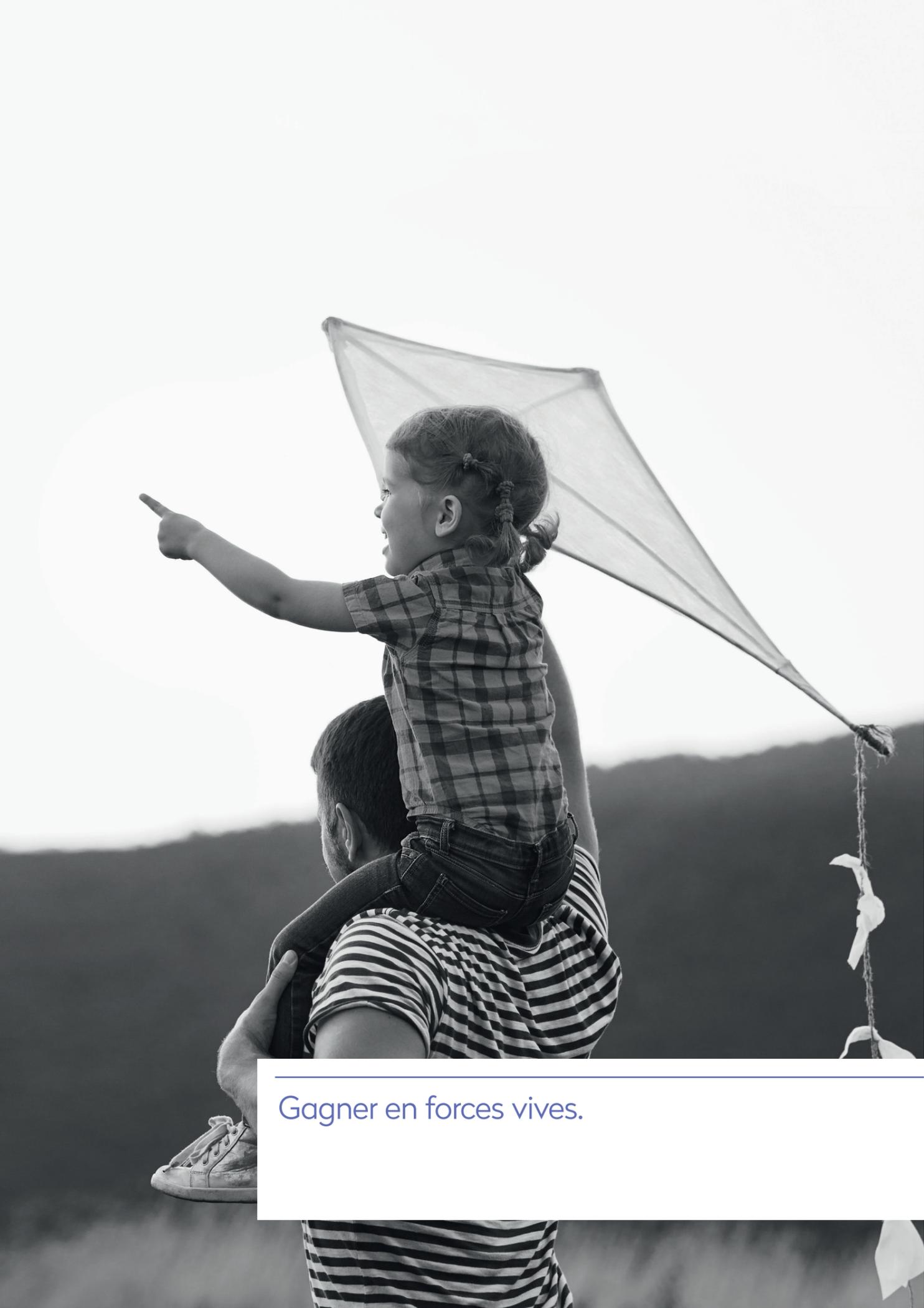
La vision qu'affirme le Conseil d'État par ce programme de législature se veut à la fois ambitieuse et réaliste.

Les défis et les ambitions, déclinés en objectifs stratégiques, sont regroupés en quatre axes:

- **Attractivité résidentielle & connectivité,**
ou comment réussir un développement fondé sur la qualité du lieu ainsi que sur l'accessibilité à la Suisse et au Monde.
- **Économie du futur & prospérité,**
ou comment se donner les moyens de saisir les opportunités d'un environnement en mutation dans une perspective de durabilité.
- **Cohésion sociale & territoriale,**
ou comment mobiliser toutes les forces du canton et les atouts de toutes les régions dans une perspective d'unité.
- **Cohérence & responsabilité,**
ou comment envisager le rôle de l'État envers les citoyen-ne-s d'aujourd'hui et de demain dans une perspective de crédibilité.



C'est en s'impliquant collectivement,
avec conviction et optimisme, que nous
voulons ensemble aller de l'avant.



Gagner en forces vives.

4 ENTRE DÉFIS ET AMBITIONS

4.1 Attractivité résidentielle & connectivité

Le Canton de Neuchâtel est idéal pour le développement des activités économiques. Il doit encore gagner en attractivité résidentielle pour permettre la domiciliation dans le canton de plus de contribuables actifs. Le potentiel est important en regard du dynamisme économique.

La bonne situation géographique du canton et la qualité de vie qui y règne en font aussi un lieu de résidence et de rayonnement idéal.

L'ambition est de gagner en forces vives capables de contribuer activement au bon fonctionnement du canton et de ses institutions. Pour favoriser la domiciliation, une offre en habitat de qualité doit être disponible. Il s'agit également de développer une bonne connexion de tout le territoire cantonal au réseau national des transports.

Enfin, la qualité de l'offre de services doit être valorisée et la fiscalité des personnes physiques devenir plus attractive.

Réaliser Mobilité 2030

Afin d'encourager une croissance économique durable tout en répondant aux besoins de la population, le canton doit disposer d'un réseau de transports performant pour dynamiser l'agglomération et relier les quatre régions entre elles. À travers l'élaboration d'un RER attractif, de routes cantonales et nationales efficaces et grâce au développement de la mobilité douce, le gouvernement veut concrétiser la complémentarité route/rail et rendre le canton mieux connecté.

- Réalisation de la ligne ferroviaire directe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel et intégration au réseau des grandes lignes.
- Réalisation des contournements routiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds.
- Développement et promotion de la mobilité douce.
- Redéfinition et assainissement du réseau routier cantonal.

Rendre la fiscalité compétitive

Le pouvoir d'achat des Neuchâteloises et Neuchâtelois doit être amélioré! Le gouvernement, pour y parvenir, veut revoir la fiscalité des personnes physiques en la rapprochant de celle des cantons voisins. Ce défi doit également permettre d'enrayer l'exode fiscal et d'encourager la domiciliation de nouveaux habitant-e-s.

- Repositionnement de la fiscalité des personnes physiques en regard de celle des cantons voisins.
- Encouragement de la domiciliation par une adaptation de la fiscalité immobilière.
- Déploiement d'une fiscalité incitative pour toutes les catégories de la population.
- Élargissement de l'assiette fiscale à un nombre accru de contribuables.



Encourager la résidence dans le canton

Le canton souhaite mieux promouvoir la domiciliation en offrant un potentiel complémentaire d'habitat de qualité par rapport aux régions voisines. L'attractivité auprès des familles doit être maintenue en promouvant davantage l'accessibilité des structures d'accueil parascolaires et en garantissant le bon niveau de sécurité générale.

- Développement du potentiel d'habitat qualitatif et durable proche des réseaux de transports.
- Valorisation et accessibilité de l'offre en structures d'accueil extrafamilial.
- Maintien d'un bon niveau de sécurité et prévention des violences.
- Mise en œuvre d'une stratégie de domiciliation.

Promouvoir les atouts

La qualité de vie à Neuchâtel est remarquable grâce aux nombreux atouts dont dispose le canton. Le terroir neuchâtelois ainsi que le patrimoine architectural, culturel et naturel sont riches. Ils doivent être mis en valeur, notamment par le biais d'une communication positive.

- Mise en œuvre d'une stratégie de communication.
- Mise en valeur de la culture, de la nature et du patrimoine.
- Rapprochement des acteurs de la promotion.
- Développement des relations extérieures.



4.2 Économie du futur & prospérité

Le savoir-faire industriel et la culture de la haute précision sont inscrits dans notre identité. Et, depuis toujours, l'esprit d'innovation anime les habitantes et habitants du canton. Nos instituts de formation et de recherche sont reconnus internationalement, notre tissu industriel est agile, notre écosystème couvre l'entier du cycle de l'innovation, de l'idée jusqu'au produit. C'est le moteur du canton, sa contribution, son rayonnement, sa prospérité.

Mais la compétition mondiale est intense et la révolution numérique bouleverse toutes les chaînes de valeur. L'ambition est de rester à la pointe, de créer ici les technologies qui n'existent pas encore. Et de faire en sorte que cette dynamique soit profitable pour l'ensemble de la population, aujourd'hui et demain.

Pour ce faire, notre canton a besoin de compétences capables de se projeter dans l'avenir, de saisir les enjeux aussi bien sous l'angle technique que sociétal. Nous avons besoin de formations diversifiées, prospectives, en phase avec les mutations à l'œuvre. Nous avons besoin de conditions-cadres attractives, pour les acteurs économiques et les talents. Et surtout, nous avons besoin de cultiver une attitude entrepreneuriale, ambitieuse, responsable et capable d'esprit critique.

Renforcer le rôle de leader dans la haute précision

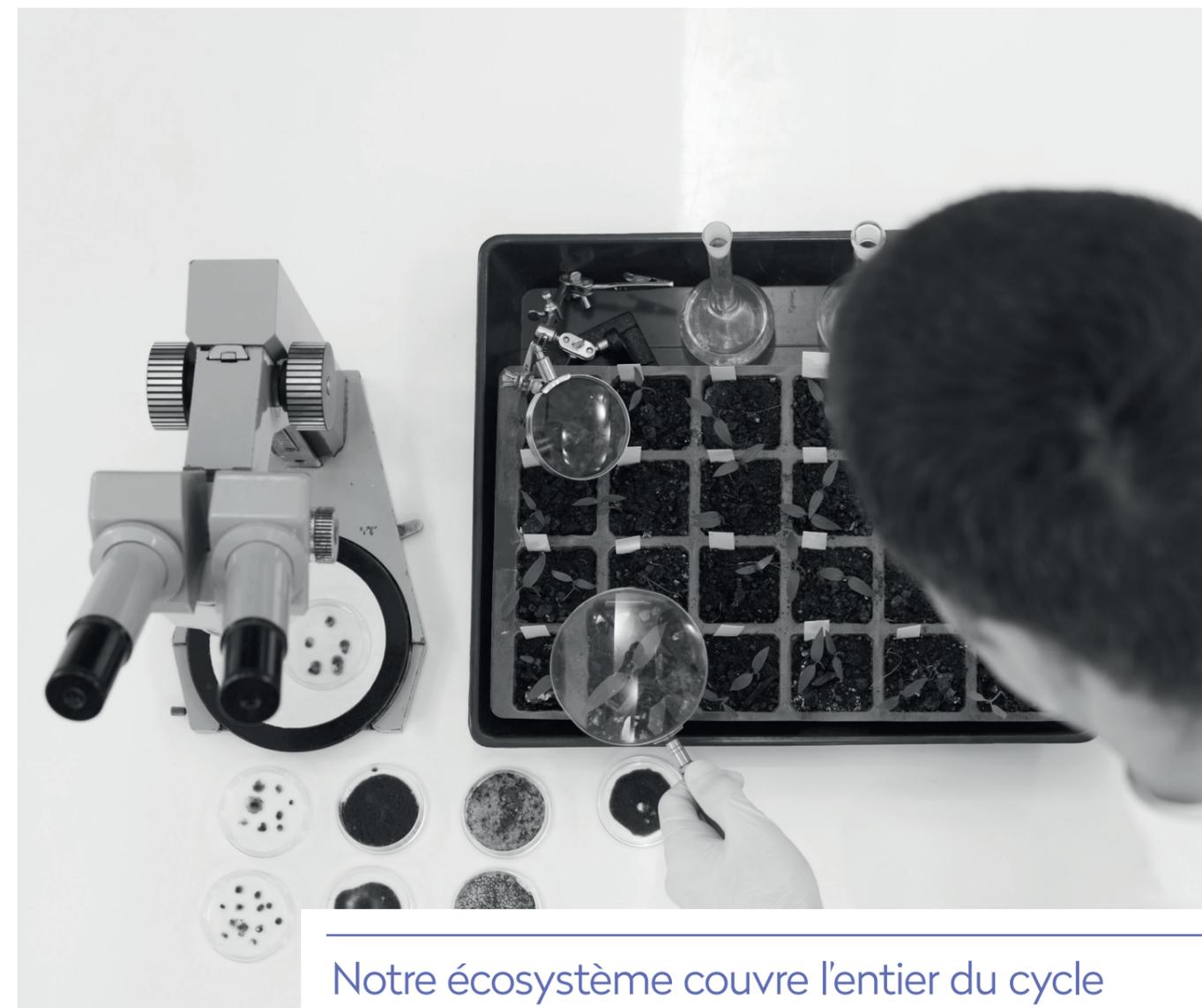
Grâce à tous les acteurs de l'infiniment précis, Neuchâtel est Microcity. Un pôle reconnu mondialement. Le rôle de leader de notre canton dans la haute précision, dans les micro- et nanotechnologies, doit être développé et encouragé. Les institutions actives dans la recherche et l'innovation doivent être soutenues, car elles permettent un transfert de technologie déterminant pour la compétitivité des entreprises. Plus largement, il s'agira également de positionner toutes nos institutions cantonales de formation, en les organisant en pôles de compétences avant-gardistes. C'est par la rencontre et l'interaction entre toutes les disciplines, sans cloisonnement entre les niveaux ou les domaines de formation, que nous voulons viser l'excellence.

- Déploiement d'une plateforme partenariale de recherche sur les processus industriels du futur.
- Création d'une structure dédiée à la valorisation du pôle Microcity et de ses acteurs.
- Réalignement des outils d'appui à l'innovation et au transfert de technologie.
- Appui à l'ancrage des acteurs et à la maximisation des retombées locales.

Promouvoir les Cleantech

Le futur sera *clean* ou ne sera simplement pas! La Suisse utilise deux fois plus de ressources naturelles qu'il y a 50 ans. La raréfaction des ressources s'observe également à l'échelle mondiale. Les ressources s'épuisent sous l'effet d'une demande qui ne cesse de croître; elles sont souvent utilisées plus vite qu'elles ne se renouvellent. Il est donc primordial que le développement économique s'inscrive dans une perspective d'exploitation responsable des ressources disponibles. Pour le surplus, les entreprises qui se confronteront les premières à ce défi auront un temps d'avance sur la concurrence, donc un avantage compétitif. L'ambition est donc que notre tissu économique joue un rôle pionnier en la matière.

- Promotion de l'utilisation des Cleantech par les acteurs économiques.
- Incitation au développement de l'agriculture durable.
- Implication active en faveur de l'exploitation des sources d'énergie propres.
- Soutien aux initiatives interentreprises de mutualisation des équipements et infrastructures.



Notre écosystème couvre l'entier du cycle de l'innovation, de l'idée jusqu'au produit.

Développer l'économie de proximité

L'économie de proximité se définit d'abord comme un mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe. Elle responsabilise les habitant-e-s et les entreprises à leur environnement naturel, économique et social et renforce leurs interdépendances. Son objectif est d'augmenter le bien-être en valorisant le territoire pour les habitant-e-s et les consommateur-trices. Elle se définit ensuite par son rapport au développement local. L'ambition consiste à accélérer le développement de l'économie de proximité, pour permettre à notre canton de conserver et d'accroître les richesses produites sur son territoire, tout en limitant l'impact sur l'environnement.

- Définition d'actions de proximité avec chaque région du canton.
- Valorisation de la production et de la transformation locales.
- Optimisation des retombées de l'économie culturelle.
- Focalisation des moyens d'appui au développement touristique.

Réunir les conditions du succès

Pour que les acteurs économiques choisissent de se développer ici, il faut offrir des conditions propices. Le tout premier facteur de succès, c'est la disponibilité des compétences. Et bien évidemment, l'environnement fiscal, les disponibilités foncières, les conditions d'accueil des collaboratrices et collaborateurs, la qualité des infrastructures sont des éléments décisifs aux yeux des entreprises. Au sein de la Suisse comme au niveau international, la concurrence est très vive pour offrir les meilleures conditions-cadres. S'il entend assumer son positionnement de pointe, notre canton doit s'en donner les moyens.

- Développement de pôles de compétences de pointe dans nos institutions de formation.
- Maintien de la compétitivité fiscale pour les entreprises.
- Renforcement des disponibilités foncières et immobilières dans les pôles de développement économique et d'innovation.
- Amélioration de l'attractivité et de la qualité d'accueil pour les talents.

4.3 Cohésion sociale & territoriale

Le Conseil d'État en est convaincu, le Canton de Neuchâtel doit unir toutes ses forces pour retrouver une dynamique de prospérité. Cela implique que le développement doit être porté par l'ensemble de la population et toutes les régions. En retour, tous les acteurs doivent bénéficier des retombées positives induites. Ainsi, pour être couronnée de succès, une politique de prospérité doit être conçue comme un moyen de renforcer la cohésion, en surmontant les clivages régionaux et les fractures sociales.

Pour inscrire notre canton dans la Suisse de demain, nous voulons construire l'agglomération polycentrique. Pour que l'ensemble du territoire soit associé à une nouvelle dynamique de développement, nous voulons réussir l'alliance de l'agglomération et des régions. Pour que notre population forme une communauté soudée, nous voulons reconnaître et valoriser les spécificités de chacune et chacun. Et pour que chacune et chacun puisse contribuer au développement et recueillir les fruits de l'effort collectif, nous voulons lutter contre la fracture sociale.

Mobiliser les régions pour construire ensemble l'agglomération unique

Chaque jour, la Suisse devient davantage un territoire métropolitain. Ce sont ainsi les grandes agglomérations du pays qui concentrent les plus fortes dynamiques de développement. Or, l'agglomération du Littoral ne pointe aujourd'hui qu'en 18^e position au niveau national (6^e romand), tandis que l'agglomération des Montagnes est au 29^e rang (22^e si l'on inclut la partie française). En concrétisant l'agglomération unique, notre canton se placerait au troisième rang romand et intégrerait le top 10 national. Il jouerait alors un rôle moteur pour le développement du pays et en bénéficierait à son tour. Relever ce défi ambitieux implique notamment de réussir une répartition des missions cantonales sur plusieurs sites urbains et régionaux.

- Consolidation d'une plateforme politique collaborative entre communes, régions et État.
- Mise en œuvre des accords de positionnement stratégique conclus en partenariat.
- Concrétisation du RER neuchâtelois.
- Stimulation des collaborations horizontales et verticales impliquant les pôles urbains.

Impliquer l'ensemble du territoire dans une dynamique de prospérité

Il est essentiel que toutes les régions de notre territoire puissent contribuer à la dynamique de croissance. Cela implique pour les espaces périphériques et ruraux de maintenir une qualité de vie élevée, tout en travaillant leur rôle caractéristique en faveur de la complémentarité entre villes et régions. L'union des forces est un aspect essentiel au succès. Celui-ci doit se traduire par un partage des retombées sur l'ensemble du territoire, valorisant les efforts entrepris et encourageant à poursuivre le mouvement de réformes institutionnelles au niveau local.

- Valorisation des potentiels de croissance qualitative dans toutes les régions.
- Encouragement du renforcement des liens de proximité entre les acteurs du développement.
- Poursuite de la réforme de la péréquation, dans un double objectif d'équité et d'incitation.
- Appui aux initiatives visant le maintien d'une offre de commerces et services de proximité.



Former une communauté soudée.

Vivre la diversité comme une richesse

Depuis des siècles, le Canton de Neuchâtel est une terre ouverte au Monde et aux idées nouvelles. Son identité évolue en permanence, en se nourrissant des interactions générées par la rencontre de personnes issues de cultures et d'origines diverses. Nous voulons développer un urbanisme contribuant à favoriser la mixité sociale, cultiver les appartenances multiples, promouvoir la rencontre entre toutes les composantes de la société de façon à construire une communauté harmonieuse. Une communauté au sein de laquelle chacune et chacun s'intègre et que chacune et chacun contribue à façonner.

- Promotion des mixités sociales et fonctionnelles, notamment dans l'urbanisation.
- Plan d'action pour faire progresser la société neuchâteloise vers l'égalité des genres.
- Exemplarité des collectivités en matière de gestion de la diversité.
- Confirmation de l'engagement historique du canton en matière d'interculturalité.

Combattre les fractures sociales

La précarité matérielle, l'exclusion sociale et professionnelle provoquent la marginalisation progressive de celles et ceux qui en souffrent. Lorsque l'espoir de jours meilleurs se perd, un cercle vicieux se crée, creusant une fracture sociale au sein de la population, porteuse d'un rejet mutuel. La responsabilité collective doit offrir aux personnes fragiles ou en difficulté un soutien ciblé et des perspectives.

Dans la mesure où le travail est le principal vecteur d'intégration sociale et d'accès à l'autonomie matérielle, il est et doit rester au cœur de nos priorités. Reconnaître le travail, contribuer à équilibrer le marché de l'emploi, prévenir l'exclusion par le développement des compétences, apporter un soutien rapide et ciblé aux personnes en recherche d'emploi sont autant de priorités pour résorber la fracture sociale. Le gouvernement entend ramener les taux de chômage et d'aide sociale dans la moyenne romande. Il entend aussi lutter contre l'isolement lié à l'âge.

- Réduction des niveaux de chômage et d'aide sociale pour atteindre la moyenne romande.
- Collaboration avec les employeurs pour renforcer la formation en emploi et la validation des acquis.
- Optimisation de l'accompagnement et de la réinsertion des jeunes en rupture et prévention des discriminations dans l'accès au marché du travail.
- Encouragement des initiatives communautaires en faveur des aîné-e-s.

4.4 Cohérence & responsabilité

Pour réussir à redresser Neuchâtel et à enthousiasmer sur son projet de développement, le Conseil d'État veut mobiliser les énergies de toutes et tous. Il veut mettre en cohérence les actions individuelles au service d'un but commun : solliciter de chacune et chacun qu'elle ou il apporte sa contribution positive à la qualité d'existence que Neuchâtel offre aujourd'hui, à celle que Neuchâtel offrira demain.

Définir un programme d'actions, c'est avant tout penser à notre responsabilité à l'égard de la collectivité dans laquelle nous vivons aujourd'hui et à l'égard des générations qui nous succéderont.

Assurer les conditions d'une prospérité retrouvée, favoriser la participation de toutes et tous à cet élan positif, préserver la capacité d'action et la crédibilité de l'État dans la durée : voilà notre première responsabilité, celle d'une action durable des collectivités. Cela passe par des finances publiques assainies.

Assurer la qualité de nos infrastructures et la santé de nos finances publiques constitue une responsabilité majeure. En regroupant les prestations, en les organisant à la bonne échelle, en évitant la dispersion des moyens, en tirant le meilleur parti des potentiels offerts par la numérisation, nous pouvons favoriser l'efficacité de tous les agents publics et parapublics, et offrir des prestations de qualité.

S'inscrire dans une logique de développement durable

Toutes les politiques sectorielles doivent être intégrées dans des perspectives de développement social, écologique et économique à long terme. Les comportements en adéquation avec le développement durable doivent être favorisés et les comportements irresponsables découragés. Tous les acteurs doivent être associés au développement du canton ; l'avenir de Neuchâtel dépend de leur action. Nous souhaitons que chacune et chacun s'interroge avant toute chose sur ce qu'il peut, individuellement, faire pour Neuchâtel.

- Définition d'une stratégie cantonale de développement durable.
- Poursuite du monitoring par le Cercle Indicateur de la Confédération.
- Mise en place de systèmes d'incitation aux comportements favorables.
- Responsabilisation de la population.

Assainir les finances publiques pour construire la prospérité du canton

Le repositionnement de Neuchâtel est prioritaire et ne peut attendre. L'engagement à atteindre l'équilibre des comptes à l'horizon 2020 est confirmé. Pour stimuler les dynamiques positives et accélérer les réformes indispensables, un programme d'impulsion est envisagé. Pour rebondir, Neuchâtel doit en effet renouveler ses infrastructures publiques, en se préparant à répondre aux attentes de demain et en stimulant l'investissement privé. Les investissements publics ne doivent donc pas fléchir, mais s'accroître à l'avenir.

- Établissement d'un programme d'impulsion.
- Équilibre du compte de fonctionnement dès 2020.
- Stabilisation, puis augmentation des enveloppes d'investissements courants.
- Révision des mécanismes de frein à l'endettement.

Regrouper et spécialiser les prestations publiques

Notre territoire est compact. Qualité et diversité des services publics ne peuvent progressivement se concevoir sans envisager de les organiser à l'échelle de ce territoire plutôt que de façon redondante dans chacune des régions. En effet, Neuchâtel est un canton de taille modeste, qui ne peut offrir à ses citoyen-ne-s un accès à des prestations de qualité qu'en regroupant ses forces et en les joignant à celles de ses voisins. Conjuguer les efforts de chacune et chacun rend aussi nécessaire d'assurer un lien plus fort entre organismes subventionnés et État. En accroissant l'influence de l'État sur les organismes qu'il subventionne et en orientant leurs activités par les conditions posées à leur financement, l'action publique peut gagner en efficacité.

- Organisation progressive des services publics à l'échelle cantonale.
- Développement des collaborations intercantionales pour atteindre les tailles critiques.
- Amélioration de la gouvernance et l'efficacité du domaine parapublic.
- Concrétisation de pôles administratifs cantonaux d'importance.

Devenir acteur de la transition numérique

Depuis bientôt 30 ans, Neuchâtel a investi dans une informatique intégrée, gage de fiabilité, de sécurité et d'économicité. Un modèle qui a fait ses preuves et qui est envié dans tout le pays. Aujourd'hui, cette conception et son emblème du guichet sécurisé unique offrent des perspectives de développement en direction de la cyber-administration. Un effort conséquent doit être entrepris pour tirer pleinement profit des potentiels offerts par la numérisation, notamment en termes d'accessibilité, de rapidité, de convivialité et d'efficacité du service public. Parallèlement, la communication de l'État avec les citoyen-ne-s doit être modernisée, en cohérence avec le positionnement d'un canton qui entend jouer les premiers rôles en matière d'innovation.

- Sécurisation de l'infrastructure informatique de base et des données sensibles.
- Développement général de la cyberadministration.
- Déploiement d'une communication digitale de l'État.
- Modernisation des outils de travail des services publics.



Mobiliser les énergies de chacune et chacun.

5 PLAN FINANCIER

Équilibre du compte de fonctionnement dès 2020

Rendre notre canton attractif, le projeter dans le futur, travailler à sa cohésion et susciter la cohérence et la responsabilité de chacune et chacun : cela passe évidemment aussi par la consolidation de la situation financière de l'État et justifie ainsi de faire figurer au programme de législature les mesures permettant la résorption du déficit structurel, encore de l'ordre de 50 millions de francs selon le dernier plan financier 2019-2021. Le Conseil d'État confirme donc l'engagement pris d'atteindre l'équilibre du compte de fonctionnement dès 2020.

Pour susciter durablement la confiance et mobiliser les énergies de chacune et chacun vers un objectif positif, un programme de législature ne saurait en effet s'accompagner chaque année de la présentation de comptes déficitaires. Pour être en mesure de jouer pleinement son rôle, l'État doit être solide, y compris sur le plan financier. Le Conseil d'État a ainsi entrepris de compléter les projets qui traduisent l'ambition qui est la sienne pour le canton, de mesures permettant de rendre crédible l'objectif d'un assainissement des finances de l'État.

Ce plan financier s'appuie sur la dynamique de prospérité, stimulée notamment par les actions envisagées dans le programme de législature, sur une quarantaine de mesures d'assainissement ciblées et sur un programme d'impulsion et de transformation qui permettra de tirer profit au plus vite des réformes engagées et des impulsions données.

Six chapitres de travail ont été définis :

1. Stimuler la prospérité et avec elle la progression de revenus et le ralentissement des sollicitations à l'égard de l'État

Aux yeux du Conseil d'État, les impulsions prévues dans le programme de législature doivent contribuer à une amélioration de l'emploi et des recettes fiscales, à un partage des coûts sur un plus grand nombre de contribuables et à une limitation.

Par rapport au plan financier publié avec le budget 2018, il table à ce titre sur de prudentes améliorations, chiffrées à respectivement 4, 8 et 10 millions de francs pour les exercices 2019 à 2021, et à 15 millions à l'horizon 2025.

2. Optimiser le fonctionnement des entités publiques et réduire certaines prestations

Le Conseil d'État en est convaincu, des améliorations restent possibles même après des années, voire des décennies d'efforts de rationalisation. Il convient de continuer à privilégier les prestations aux structures. Par des regroupements et l'exploitation de synergies, et par la valorisation des potentiels liés à la digitalisation, des réductions de coûts peuvent être encore obtenues. Certaines prestations doivent aussi être remises en question ou redimensionnées. À ce titre, le plan financier de législature prévoit, à travers 18 mesures, des améliorations de l'ordre de 10, 18 et 20 millions de francs entre 2019 et 2021, respectivement de 21.6 millions d'ici à 2025.

3. Ajuster les conditions de salaire et de travail de la fonction publique

D'importantes réformes ont été décidées à la fin de la législature précédente pour limiter la masse salariale à charge de l'État et réduire les effectifs. Des engagements ont été pris à cette occasion, engagements que le gouvernement entend respecter, tout comme il a tenu sa parole s'agissant des économies annoncées dans ce domaine. En outre, des efforts seront encore sollicités des collaboratrices et collaborateurs de l'État et des institutions parapubliques dans le cadre de l'assainissement de la caisse de pensions. Le Conseil d'État appliquera ainsi de manière rigoureuse les conditions négociées à l'occasion du changement de grille salariale mais limitera les efforts supplémentaires sollicités de la fonction publique.

Des révisions et divers ajustements de prestations sont néanmoins envisagés sans remettre en question les engagements pris, ni affaiblir la motivation des collaboratrices et collaborateurs, essentielle à la conduite et à l'implantation des réformes souhaitées.

Des améliorations financières sont ainsi envisagées via trois mesures dans ce domaine, pour 1 à 2.3 millions de francs entre 2019 et 2021.

4. Limiter les subventions aux institutions

Les charges de transfert représentent une part toujours plus importante du budget de l'État et ont occupé des parts significatives des volets 1 et 2 du programme d'assainissement. Même si des efforts importants ont déjà été imposés ou planifiés dans ces domaines, les relations avec les institutions paraétatiques méritent néanmoins d'être plus précisément codifiées. Elles le seront notamment au travers d'une nouvelle législation sur les partenariats et par la constitution d'entités de droit public dans divers domaines d'actions. Même si elles ne produisaient des effets qu'à plus long terme, une réflexion sera également menée sur d'éventuelles nouvelles internalisations/externalisations de prestations. La sollicitation de sources de financement tierces sera également facilitée.

Au travers de huit mesures spécifiques, des améliorations d'environ 0.5, 6 et 9 millions de francs seront ainsi apportées en 2019, 2020 et 2021. Elles se monteront à plus de 10 millions en 2025.

5. Contenir les subventions aux personnes

Les subventions aux personnes, en particulier dans les domaines couverts par la facture sociale harmonisée, ont subi d'importantes réductions durant la législature écoulée, afin de contenir la progression de la charge supportée par l'État et les communes. Les objectifs restrictifs inscrits dans le PFT impliqueront de nouvelles réductions des prestations. Mais malgré tous ces efforts, le poids de la facture sociale supporté par l'État et les communes reste excessif, notamment en raison des distorsions majeures qui pénalisent le canton dans la répartition des subventionnements fédéraux. Si ces distorsions ne devaient pas être corrigées à brève échéance, notre canton devrait se résoudre, comme d'autres l'ont fait ces dernières années, à abaisser significativement les prestations qui relèvent de sa compétence.

L'ensemble des quatre mesures envisagées permet une économie de l'ordre de 7 millions de francs pour les années 2019 à 2025, non comprise la part bénéficiant aux communes.

6. Accroître les recettes

Au travers de huit mesures spécifiques, une augmentation raisonnable des recettes provenant des entités parapubliques ou d'autres domaines spécifiques est envisagée, pour des montants respectivement d'environ 4.5, 7, 8.5 et 9.5 millions de francs en 2019, 2020, 2021 et 2025.

Comme il l'a déjà évoqué, le Conseil d'État entend concentrer dans le domaine des recettes l'essentiel de son effort pour réussir des réformes fiscales sans affaiblir les ressources de l'État. Les principales sources d'optimisation des recettes choisies dans des domaines qui ne nuisent pas à l'attractivité du canton seront ainsi consacrées à compenser les diminutions découlant de l'allègement de la pression fiscale sur les personnes physiques et sur les entreprises.

Des pistes permettant de donner de nouvelles marges de manœuvres financières aux communes sont également envisagées.

Après les efforts sollicités en particulier à l'occasion de la présentation des budgets 2016 et 2018, le Conseil d'État ne sollicite en revanche aucune contribution supplémentaire des communes. Les mesures d'amélioration prises par l'État et les marges de manœuvre auront des effets positifs pour les communes estimés à quelque 13 millions de francs dès 2020, et offrent un potentiel d'amélioration de la situation financière des communes de l'ordre de 24.4 millions en 2025. Ainsi, l'effort déjà sollicité des communes se verra compensé par l'adoption des mesures planifiées.

Considérant les efforts déjà intégrés dans le plan financier rendu public avec le budget 2018, notamment la concrétisation de toutes les mesures des volets 1 et 2 du programme précédent d'assainissement financier (réductions d'effectifs, limitation de subventions, révisions de normes de financement, efforts de rationalisation, accroissement de recettes, participation des communes, etc.), le plan financier de législature intégrant les mesures évoquées ci-avant se résume ainsi:

	2019	2020	2021	2025
Données du plan financier actuel	-50.5	-47.8	-48.0	-
Plan financier de législature	27.1	47.9	57.1	65.3
Optimisation du fonctionnement et réduction de prestations	10.3	17.7	19.8	21.6
Conditions de travail et salariales du personnel	1.0	2.1	2.3	1.8
Nouvelles réductions de subventions aux institutions	0.5	5.9	9.2	10.1
Nouvelles réductions des aides aux personnes	6.7	7.3	7.4	7.4
Nouvelles recettes	4.2	4.9	4.9	5.9
Participation aux bénéfices des entités étatiques	0.4	2.0	3.5	3.5
Effets de la politique de prospérité	4.0	8.0	10.0	15.0
Résultat prévisionnel	-23.4	0.1	9.1	-

C'est sur cette base que seront calculées les enveloppes financières par département. S'agissant d'évaluations à ce stade, de faibles variations sont néanmoins encore prévisibles.

Au final, et moyennant la mise en œuvre de toutes les mesures prévues au plan financier et dans la présente planification accompagnant le programme de législature, l'objectif de retrouver l'équilibre du compte de fonctionnement à l'horizon 2020 apparaît comme crédible et est confirmé par le Conseil d'État.

Programme d'impulsion et de transformation

Enfin, en complément aux programmes usuels d'investissements et pour faciliter, accélérer ou tirer plus vite profit des réformes envisagées et des effets de la reprise économique, le Conseil d'État envisage le déploiement d'un programme d'impulsion. Présenté par étapes au cours de la législature sous une forme encore à préciser, compte tenu des nouvelles normes comptables, ce programme comportera plusieurs volets.

Un premier volet d'investissement est envisagé pour stimuler le développement positif de notre économie et de notre territoire. Il s'agira, par exemple, d'élargir les contours de la politique régionale dessinés par la Confédération et de permettre la concrétisation des objectifs contenus dans les accords de positionnement stratégique conclus avec les régions. Ou encore d'accélérer la réalisation de toutes les études précédant le début des travaux du RER.

Un second volet est envisagé comme catalyseur des transformations et sera consacré aux investissements nécessaires en vue du regroupement et de la rationalisation de l'administration cantonale et des écoles (par exemple projets Tivoli et Fiaz), ou pour la réorganisation d'entités parapubliques ou délégataires de missions publiques. Il comprendra également des mesures d'accompagnement des réformes envisagées là où des coûts de transition d'une certaine importance sont à prévoir: frais de conduite de projets et mandats d'étude ou d'accompagnement, charges salariales ou loyers temporairement redondants, éventuels plans sociaux, coûts en cas de désaffiliations de la caisse de pensions, etc.

La poursuite du programme actuel des réformes de l'État pourrait aussi être intégrée à ce programme d'impulsion et de transformation.

Destiné au financement de dépenses nouvelles, limitées dans le temps et favorisant des réformes, des gains d'efficience ou initiant de nouvelles dynamiques, ce programme d'impulsion sera présenté sous une forme encore à définir précisément, mais probablement celle d'un crédit-cadre d'investissement. La constitution de provisions destinées à couvrir les risques et engagements identifiés dans le deuxième volet mentionné ci-avant est également étudiée.

Enfin, dès lors qu'il s'agit de stimuler la concrétisation d'options stratégiques, le Conseil d'État entend associer le Grand Conseil à la mise en œuvre de ce programme d'impulsion, sous une forme qui sera également précisée lors de sa présentation.



Conviction, volonté, courage.

6 ALLONS-Y!

«La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre.»
Beaumarchais

Construire des équilibres durables et renforcer l'attractivité pour retrouver une dynamique de prospérité, tel sera le cap qu'indiquera la boussole gouvernementale jusqu'en 2021.

Mais la boussole n'est pas tout! Il faut aussi une conviction: celle qu'ensemble, il est possible de retourner la vision négative qui affecte trop souvent notre canton. Et puis une volonté: celle de réunir les forces pour développer l'attractivité, la responsabilité, la solidarité et l'ouverture. Et enfin du courage: celui de changer et de réformer, au besoin en bousculant les certitudes d'hier, pour offrir aux générations à venir un environnement adapté aux enjeux qui déjà se dessinent.

Neuchâtel demain, c'est un réel espace d'opportunités à saisir! Les investissements majeurs pour lesquels le Conseil d'État se bat, tout comme le repositionnement de la fiscalité, vont générer des retombées et une attractivité résidentielle renforcée. Grâce à ses compétences, notre canton peut se positionner en acteur de l'industrie 4.0 et des évolutions technologiques qui toucheront tous les domaines de notre vie. Nous voulons aussi valoriser la créativité culturelle et l'ouverture au Monde comme autant d'inspirations de notre force d'innovation. Enfin, territoire bien relié à la Suisse et au Monde, Neuchâtel offre des qualités d'espaces enviées que nous entendons également promouvoir.

Le Conseil d'État veut transformer Neuchâtel pour les générations à venir. Avec conviction, volonté et courage. Mais il n'y arrivera pas seul.

Allons-y! Toutes et tous, et ensemble!



Chancellerie d'État

Château – 2001 Neuchâtel – 032 889 40 03
Chancellerie.Etat@ne.ch – www.ne.ch/programmelegislature